



Immigration et société française au XX^e siècle

L'IMMIGRATION EN ESSONNE LES IMIGRÉS DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE SIÈCLE

SERVICE EDUCATIF

archives.essonne.fr centenaire1914-1918.essonne.fr



I Des immigrés sous surveillance

Instructions pour demande de carte d'identité, 1931.

Archives communales déposées d'Avrainville - EDEPOT80 - 213

CABINET DU PRÉFET

DE

SEINE-ET-OISE

2E BUREAU

ETRANGERS

-6:3-

Versailles, le ___ 3 Avril

193 I .

Le Préfet de Seine-et-Oise.

à Monsieur le Maire d'AVRAINVILLE. (Sous le couvert de Monsieur le Sous-Préfet de CORBEIL)

En réponse à votre lettre du 31 Mars dernier, j'ai l'honneur de vous rappelér ma circulaire du 12 Juin 1928 relative aux cartes d'identité concernant les ouvriers étrangers recrutés pour les travaux saisonniers (binage de betteraves, fenaison, moisson...

Aux termes de ces instructions, les intéréssés doivent être en possession d'un contrat établi par le Ministère de l'Agriculture et revêtu d'un visa spécial à cette catégorie de travailleurs, dont le visa est le suivant : "visa favorable N°..... pour l'obtention "d'une carte d'identité de travailleur agricole étranger, valable "jusqu'au 31 Décembre (de l'année en cours) et non renouvelable, à "moint d'un avis favorable du Ministère de l'Agriculture.

Pour le Chef du Service de la Main d'Oeuvre et de l'Immigration Agricoles".

Le récépissé de demande de carte remis à chaque étranger doit porter la mention "saisonnier" et être valable jusqu'au 31 Décembre de l'année où il est entré sur notre territoire.

Les cartes d'identité délivrées par mes Services sont établies pour la même durée; l'année suivante les intéréssés peuvent recevoir des seuls Commissaires Spéciaux de Feggnies et de Tourcoing une nouvelle prolongation de validité jusqu'au 31 Décembre de l'année en cours.

Le taxe à leur appliquer est celle de 20frs, aved les pénalités de retard s'il y a lieu.

POUR LE PRÉFET, Le SOUS-PRÉFET DELÉGUE,

Mur

Réfugiés politiques espagnols, 1940

Archives communales déposées de Boutervilliers - EDEPOT73 - 217

PREFECTURE DE SEINE-et-OISE

2ème DIVISION

2ème Bureau

VERSAILLES, le 31 Octobre 1940

Le Préfet de Seine-et-Oise

Circulaire nº 90

- Cengin à Messieurs les Maires des communes sises en dehors de la zone de la Police d'Etat, les Présidents des Délegations Spéciales Municipales et les Administrateurs Provistires, les Commissaires de Police d'Etat. les Commissaires de Police d'ETAMPES et de RAMBOUILLET.

En vue de permettre à l'Administration Supérieure de en toute connaissance de cause, sur la situation des statuer, en toute connaissance de cause, sur la situation des travailleurs espagnols se réclamant de la qualité de réfugié politique, je vous serais obligé de bien vouleir ne faire parvenir, dans le plus bref délai possible, pour chacun des étrangers
de cette catégorie résidant dans votre circonscription, une fiche nominative conforme au modèle ci-joint; cette fiche devra préciser, outre l'âge et la profession exercée par le réfugié considéré, s'il s'agit d'un travailleur libre ou d'un travailleur ayant appartenu à une compagnie de travailleurs.

Te plus, il y aura lieu d'indiquer la situation de fa mille du réfugié, le nombre et l'âge des enfants, la résidence de la femille, le cas échéant, la profession exercée par la femme et les enfants et les secours dont ils béneficient.

D'une manière générale, vous aurez à porter sur la fiche tous renseignements de nature à éclairer les services compétents sur la situation exacte du réfugié et de sa famille, en précisant notamment les ressources dont il dispose, l'origine des allocations ou des secours qui lui sont alloués ainsi que les conditions de son installation matérielle.

. Le Prafet de Seine-et-Oise, POUR COPIE CONFORME:

Le Chef de Division,

1 Commence of the second secon

Mara CHEVALIER

Étrangers en surnombre ou dangereux, 1941

Archives communales déposées Chalo-Saint-Mars - EDEPOT19 - 4H24

ETAT FRANCAIS

PREFECTURE DE SEINE-et-OISE

Versailles, le 31 MAI 1941

Direction de la Police Générale

2ème Bureau

ETRANGERS

Nº 658

Le Préfet de Seine-et-Oise

à Messieurs les Commissaires de Police d'Etat les Commissaires de Police d'ETAMPES et de RAMBOUILLET

à Monsieur le Chef a'Escadron commandant le groupement territorial de gendarmerie de VERSAILLES.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire parvenir, dans le plus bref délai possible, et, en tout cas, avant le I5 juin prochain:

IS- Un état statistique des étrangers en surnombre dans l'économie nationale, par nationalité et par profession;

29- Un état nominatif des étrangers dangereux pour l'ordre public.

Pour le Préfet Le Secrétaire Cénéral pour la Police,

y. Junour.

Questionnaire pour le recensement des étrangers, 1945

Archives communales déposées d'Avrainville - EDEPOT80 -

	RÉPUBLIQUE FRANÇAI
COM	MUNE: MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
	DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATION
	DALLOTON GLICARIES DE LA SORDIS NATION
DA '	NOTA. — Ne rien inscrire dans les parties encadrées
	RECENSEMENT DES ÉTRANGERS
	ANNÉE 1945
	AMMEE 1710
	QUESTIONNAIRE
	Le questionnaire ci-après doit être rempli par l'employé préposé. Il concerne tous les étrangers astreints
	ession d'un titre de séjour (résidant en France plus de deux mois, âgés de plus de 15 ans, ou de moins de 15 s'agit de travailleurs).
11 8	Il devra être répondu très exactement à toutes les questions posées.
	S.N. 61. — 1.800.000-2-45. — Imp. Chaix (B). — C.O.L. 31-3659. — 318
1	NOM : (en lettres capitales d'imprimerie). Pour les femmes mariées, indiquer sur la 1re ligne le nom de jeune fille et sur la 2e ligne
	le nom du mari.
2	
2 et 3	PRÉNOMS : Marie Sexe : F
3 4	NE 1: 22 journier 1897
	10014
4	NE 1 22 journer 1897 A Crébaczer Pays : Pologne NATIONALITÉ : polonoise
4 5	NE 1 22 journer 1897 A Crébaczer Pays : Palogne
5 6	NE le 22 fouvier 1997 A Crébologeur Pays : Pologue NATIONALITÉ : felousiée MODE D'ACQUISITION : par Naissance — Naturalisation — Maringe Réintégration — Option. (Rayer les mentions insuitles.)
4 5	NE 1: 22 journe 1897 A Crébaczeur Pays : Palogue NATIONALITE : polonoide MODE D'ACQUISITION : par Naissance — Naturalisation — Mariage — Rémégration — Option.
5 6	NE le 22 fouvier 1997 A Crébalegeur Pays : Palogne NATIONALITÉ : following MODE D'ACQUISITION : par Naissance — Naturalisation — Miringe — Réintégration — Option. (Rayer les mentions inutiles.) SITUATION DE FAMILLE : Célibataire — Marié — Veuf — Divorcé:
4 5 6 7	NÉ le 22 fourvier Pays : Pays : Pays : NATIONALITÉ : Folonome Pays : Pays : Pays : NATIONALITÉ : Folonome Pays : P
4 5 6 7	NE le 22 Journel 1977 A Crébalgeur Pays : Palogue NATIONALITÉ : John Mariage Rémégration Option (Rayer les mentions inutiles.) SITUATION DE FAMILLE : Célibataire — Marié — Veuf — Divorcé: (Rayer les mentions inutiles.) NOMBRE D'ENFANTS ENCORE VIVANTS : (quel que soit leur âge).
4 5 6 7	NATIONALITE: MODE D'ACQUISITION: par Naissance — Naturalisation — Mariage — Rémégration — Option. (Rayer les mentions inutiles.) SITUATION DE FAMILLE: Gélibetaire — Marié — Veuf — Divorcé: (Rayer les mentions inutiles.) NOMBRE D'ENFANTS ENCORE VIVANTS: (quel que soit leur âge). Pays: Salongue Notation — Pays: Pays: De moins de 15 ans: De plus de 15 ans:
4 5 6 7	NATIONALITE: MODE D'ACQUISITION: par Naissance — Naturalisation — Maringe — Réintégration — Option. (Rayer les mentions inutiles.) SITUATION DE FAMILLE: Célibataire — Marié — Veuf — Divorcé: (Rayer les mentions inutiles.) NOMBRE D'ENFANTS ENCORE VIVANTS: (quel que soit leur âge). Pays: Pays: Pays: — Pays
4 5 6 7	NATIONALITE: MODE D'ACQUISITION: par Naissance — Naturalisation — Mariage — Rémégration — Option. (Rayer les mentions inutiles.) SITUATION DE FAMILLE: G'Albataire — Marié — Veuf — Divorcé: (Rayer les mentions inutiles.) NOMBRE D'ENFANTS ENCORE VIVANTS: (quel que soit leur âge). Pays: Pays: Pays: — Pays:
4 5 6 7	NATIONALITE: MODE D'ACQUISITION: par Naissance — Naturalisation — Maringe — Rémégration — Option. (Rayer les mentions inutiles.) SITUATION DE FAMILLE: Célibataire — Marié — Veuf — Divorcé: (Rayer les mentions inutiles.) NOMBRE D'ENFANTS ENCORE VIVANTS: (quel que soit leur âge). Pays: Pays: — Pays
4 5 6 7	NATIONALITE: MODE D'ACQUISITION: par Naissance — Naturalisation — Mariage — Rémitégration — Option — (Rayer les mentions inutiles.) SITUATION DE FAMILLE: Célibetaire — Marié — Veuf — Divorcé: (Rayer les mentions inutiles.) NOMBRE D'ENFANTS ENCORE VIVANTS: (quel que soit leur âge). RÉSIDANT EN FRANCE De moins de 15 ans: De moins de 15 ans: De plus de 15 ans: De plus de 15 ans:

Questionnaire pour le recensement des étrangers, 1945

Archives communales déposées d'Avrainville - EDEPOT80

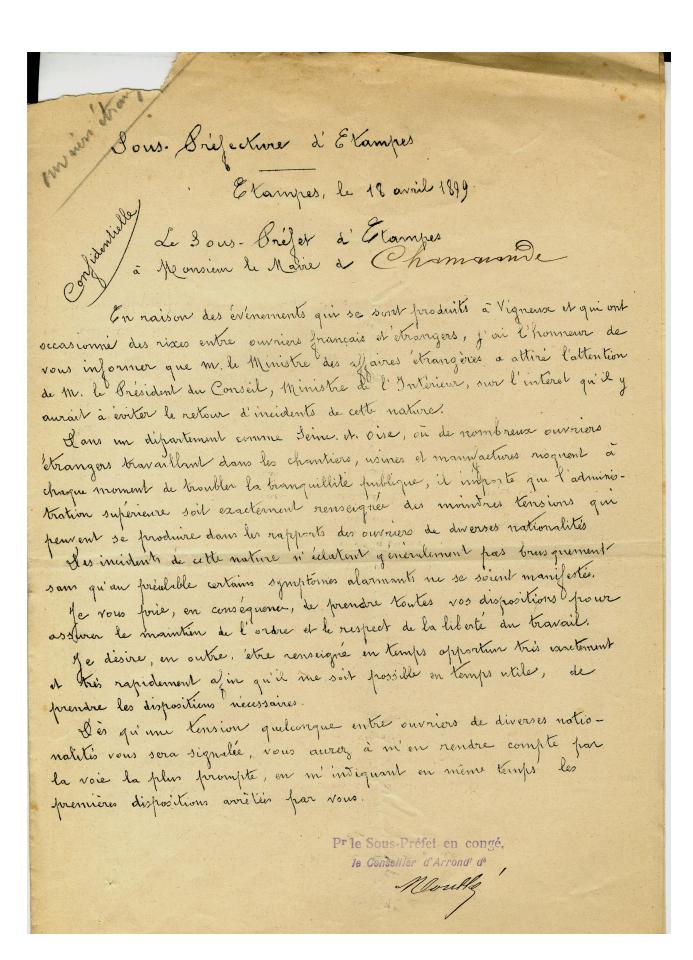
	DOMICILE ANTÉRIEUR : Rue Lux Commune : Law Norville	teur	Département : Leurs	Nº 34		
	DATE D'ENTRÉE EN FRANCE :	it 1939	/			
2	PROFESSION EXERCÉE A L'ENTRÉE EN	FRANCE : ou	n agricole	<u>i y , î l</u>		
	PROFESSION ACTUELLE : Spécialité dans la profession (1) :	e agrico	6			
	CATÉGORIE PROFESSIONNELLE (2):	ouvrière.	rguicole,			
	NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR : (Si l'intéressé est à son compte, porter son nom et l'adresse de son exploitation ou bureau.)	NOM:	Corfour Département	ent : Luis et Ois		
	NATURE DE L'ENTREPRISE : par exemple : A Étirage de tube d'acier, Fabrique d'ampoules en verre, V quincaillerie au détail, etc.	Agricole, ente de	apiloitalim agu	cole		
	NATURE DU TITRE DE SÉJOUR :	Cecepuse	0024			
		- MOIS - ANNÉE	AU (JOUR — MOIS — A)	NNÉE)		
	DÉLIVRÉ PAR: Commissaire que	euce 10°	Jugar I w			
	CONJOINT	1111	1 1 1			
1	NOM: Sexe:					
-	PRÉNOMS: Barthéleiny					
1	A: Grembalcho			- A //		
	NATIONALITÉ: Judenouise		and the second			
	S'IL EST FRANÇAIS, L'EST-IL: Par Naissance — Naturalisation — Mariage Reintégration — Option — Déclaration. (Rayer les mentions inutiles)					
	DOMICII F ·					
	(A indiquer s'il est différent de celui du déclarant) ENFANTS (quels que soient leur âge et leur	domicile) ·	4 M. I	Fr.		
1		DATE		NAME OF THE PARTY		
SE	NOMS ET PRÉNOMS	DE NAISSANCE 16 8 1990	PAYS DE NAISSANCE	NATIONALITÉ		
	Michel	2.9.1930	France	ful.		
			*			
	*		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
			SIGNATURE DU DÉ	CLARANT:		
F	ait à :					
1	e:					

Il Immigrés et Français : des exemples de tensions

Actes de violence entre ouvriers

Archives communales déposées de Vert-le-Petit - EDEPOT77 - 7F5

République Françoise Siberté Egalité Françoise Corbeil, le gaoût 1902. Denostement Sous-Préfecture Corbeil Un certain nombre d'ouvriers italiens ont été 4 witness d'actes de vio lence sur des chantiers ou sont occupes des ouvriers Prançais et etrangers. M. le Ministre des affaires étrangères attache un grand interet à ce que les autorités adminis. tratives s'appliquent dans la mesure du possible à presenir et à régrimer le developpement de toutes les agitations our rieres contre les Italiens, je fais appel dans cette circons tance à votre vigilance et à votre sollicitude si des ouvriers italiens travaillent dans 40 tre commune, agreez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée. Se Sous Frelet



III Secours et solidarité

Hospitalisation d'un ressortissant italien, 1927

Archives communales déposées de Saint-Sulpice-de-Favières - EDEPOT28 - 216

DÉPARTEMENT

de

SEINE-ET-OISE

ARRONDISSEMENT

de RAMBOUILLET

Téléphone 114 Chêques Postaux Paris 499-36

1

HOSPICE CIVIL DE DOURDAN

Dourdan, le 25 novembre 19927

Monsieur le Maire de Saint Sulpice de Favières Seine et Oise

Monsieur le Maire et cher Collègue,

Je vous prie de me faire parvenir d'urgence une réquisition pour l'admission de Guiseppe Parachini, devotre commune.

Je vous rappelle qu'en vertu du traité de réciprocité existant entrela France et l'Italie les ressortissant à cette dernière nation ont droit à l'hospitalisation au même titre et sous la même forme que les français.

Nous avons, par exception, accepté Parachini en raison de l'urgence, puisqu'il a du être opèré dans le courant de la nuit même, mais pour la régularité de son admission, il nous faut justifier d'une réquisition à Monsieur le Préfet ?

Je compte sur votre diligence pour recevoir par retour la pièce dont il s'agit pour m'éviter d'en réfèrer à l'administration préfectorale.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Président de La Gom. Adm.

Situation des ressortissants polonais, 1939

Archives communales déposées Chalo-Saint-Mars - EDEPOT19 - 4H24

PREFECT ONLY DE BETALL-ST-CIDE

VERSAILLES, le 25 septembre 1939

SERVICES DIVERS ET DE POLICE GENERALE

2è bureau

Le Préfet de Seine-et-Oise

à Messieurs les Maires des communes situées en dehors de la zône de la Police d'Etat, les Commissaires de Police d'Etat, les Commissaires de Police d'ETAMPES et de RAMBOUILLET -

Il vient d'être signalé à M. le Ministre de l'Intérieur qu'en raison des circonstances, certaines catégories de ressortissants polonais se trouveraient en France dans une situation difficile.

C'est ainsi que des étrangers de cette nationalité, venus dans notre pays pour un temps assez court, ont été surpris par les évènements et n'ont pu regagner la Pologne. Nombreux sont ceux d'entre eux qui se trouvent démunis de ressources et sont dans l'impossibilité de s'en procurer de nouvelles à cause des restrictions qu'impose la législation polonaise sur le contrôle des changes.

En conséquence, il conviendra, lorsque vous serez saisi de demandes de cartes d'identité émanant des personnes susvisées, d'adopter à leur égard une attitude bienveillante.

S'il vous apparaît que l'indigence, quoique momentanée, n'est pas douteuse, vous dispenserez les pétitionnaires du versement de la taxe, par application de l'article 355 du Code du Timbre.

S'il est établi, au contraire, que les requérants disposent de ressources suffisantes, il n'y aura pas lieu de les faire bénéficier de cette exemption.

Par ailleurs, des ressortissants polonais (en petit nombre semble-t'il) résidant en Allemagne et expulsés de ce pays entre le 23 août et le Ier septembre I939, par mesure de représailles, seraient entrés en France sans visa consulaire.

La régularisation de la situation de ces étrangers s'impose sous certaines conditions. Par mesure de précaution, il importera, en effet, avant de procéder à la constitution de leur dossier:

- a)- d'exiger qu'ils produisent un certificat de loyalisme, délivré par les autorités consulaires polonaises;
- b) de me consulter à l'occasion de chaque cas d'espèce qui vous paraitrait douteux.

Le Préfet de Seine-et-Oise, Robert BILLECARD

Pour copie conforme,

Le Secrétaire Général pour la Police,

(1,"

pintan 48

Situation des Algériens en résidence, 1942

Archives communales déposées Chalo-Saint-Mars - EDEPOT19 - 4H24

PREFECTURE DE SINNE-et-OISE

Inhendano : Palice · Philosophia approve with appe Di roostom-de la Police Générale 2ème Bureau

Nº 1.418

TRES URGANT "Signale"

Versailles, le Jer Décembre 1942

à Mersicurs les Maires et Présidents des Délégations Spéciales Lunicipales des communes non étatisées du département,

les Commissaires de la Police d'Etat. les Commissaires de Police d'ETALPES et de RALBOUILLET.

en communication à Messieurs les SOUS-PREFETS, à monsieur le LIEUTENANT-COLONEL commandant la Gendarmerie de Seineet-Oisc.

OBJET: Situation des Algériens en résidence dans la Métropolo.

De nombreux Algériens, fonctionnaires ou non, de passage dans la Létropole, se trouvent actuellement dans l'impossibilité de regagner leur pays, par suite des opérations militaires en cours en Afrique du Nord, et sont, parfois, sur le moint de manquer des resseurces nécessaires à leur subsistance.

Afin de leur éviter le désarroi moral et éventuellement matériel auguel ils sont exposés. il y a lieu de se préoccuper, sans délai de leur situation et étudier, dès à présent, les mesures susceptibles d'être prises en leur favour.

de vous pris de procéder, d'extrême urgenes, au racense-ment des Algériens - et sous ce ment il faut entendre, non seule-ment les originaires d'Algérie, mais également les européens qui y séjournaient régulièrement - en résidence dans votre commune et qui devaient regagner prochainement l'Algérie,

Vous m'en communiquercz; aussitôt, les résultats.

A cette vecasion, vous ferez commaître aux intéressés que cette opération a essentiellement pour but de leur accorder, dans la mesure du possible, l'assistance sous formes diverses dont ils pourraient avoir besoin.

Les renseignaments requeillis seront transmis, par mas soins, au Gouvernement, qui me fera parvenir ensuite des instruc-tions ultériaures pour l'octroi éventuel des secours.

Pour le Préfet L'Intendant de Police,

P.Si - Ci-joint 2 états à me retourner de toute urgence, une fois le recensement opérés

COMPTE-RENDU MORAL DU TRAVAIL EFFECTUE PAR L'ASSOCIATION POUR L'HEBERGEMENT DES TRAVAILLEURS NORD-AFRICAINS

De 1949 à 1952, un gros travail moral avait été réalisé sur la population nord-africaine de la région, constamment en augmentation.

Le travail consistait en placements, démarches auprès des organismes de Sécurité Sociale, liaisons avec l'Afrique du Nord, visites et démarches dans les hôpitaux, règlements à l'amiable des différends pouvant exister entre la population et les Nord-africains.

C'est pour matérialiser cette action par la création d'un centre d'hébergement, que l'Association pour l'hébergement des travailleurs nord-africains a été crése le 14 Février 1952.

Ayant des moyens pécuniers limités, nous avons désiré parer au plus pressé pour loger même dans des conditions précaires, mais à un taux de loyer peu élevé, le plus possible de nord-africains.

C'est ainsi que nous avons pu aménager le rez-de-chaussée et le premier étage du Moulin JULLEMIER.

Cette réalisation a été possible grâce en partie aux efforts de la SOCIETE DECAUVILLE qui a bien voulu détacher à la direction des travaux M. GUICHARD et faire effectuer les travaux de menuiserie dans ses ateliers.

N'ayant pu avoir les crédits que le Ministère du Travail nous avait promis pour achever les travaux, nous avons dû fonctionner avec les moyens du bord - c'est-à-dire avoir des locataires différemment logés : ceux du rez-de-chaussée et du Ier étage logeant dans des locaux propres et chauffés, ceux du 2 ème étage et du 3 ème étage logeant dans des locaux vétustes.

Aucun effort d'ameublement n'a été entrepris, le Ministère du Travail nous ayant promis du mobilier lorsque les travaux seraient terminés.

C'est pour cette raison que nous avons dû continuer à fixer des taux assez bas de loyer, nous proposant de les augmenter considérablement dès les travaux achevés.

Monsieur FOUGALI a bien voulu assurer la direction du Centre et, grâce à son dévouement et à son désintéressement constant, a réussi à créer une atmosphère morale saine.

Il est secondé dans son travail par un nord-africain DJITLI rémunéré par notre Association.

Nous avons reçu, grâce aux démarches de M. FERRENBACH, Directeur de la main-d'oeuvre et du travail et de M. YANEZ, au début de l'année la subvention de 7.000.000 de Frs du Ministère du Travail.

DAPM - 997W/188

(Page 2)

Notre architecte, M. RAMEAU, a reçu les devis des entrepreneurs que nous vous communiquons et nous comptons le Ier Avril, démarrér la deuxième et dernière tranche des travaux.

Si la gestion de notre centre a été jusqu'à maintenant déficitaire par suite des raisons exposées plus haut, nous pouvons assurer que, dès les travaux achevés, elle s'équilibrera.

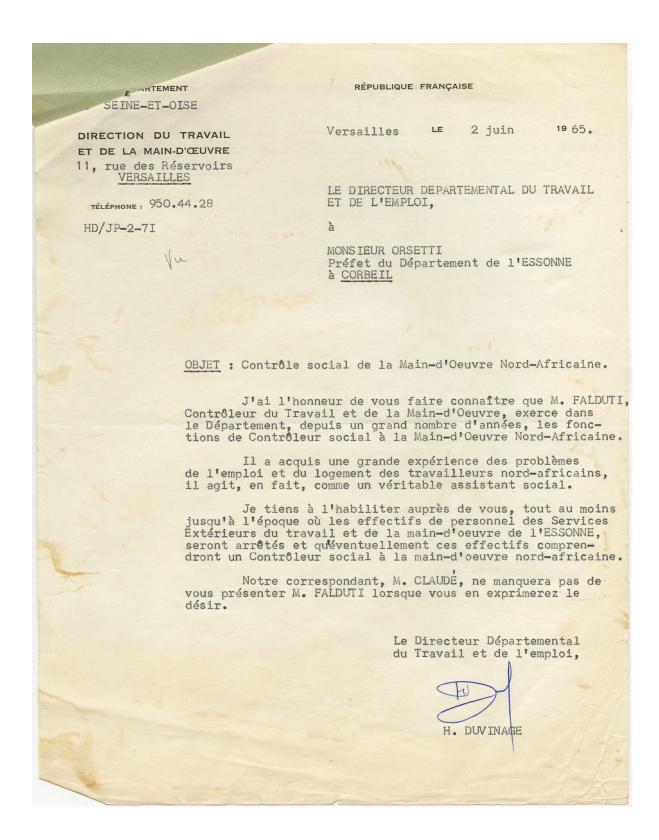
Il faut avant tout considérer que le travail et les résultats moraux tangibles que nous avons obtenus sont l'oeuvre d'une équipe désintéressée qui n'a pas ménagé ni son temps ni sa bonne volonté en dehors de ses activités professionnelles.

Cette oeuvre nous permet d'avoir une influence sur tous les milieux nord-africains de CORBEIL et, c'est à grâce à elle, que contrairement aux autres localités de la région parisienne, nous avons joui à CORBEIL d'un climat nord-africain exceptionnel.

Nous tenons à remercier tout d'abord M. CROQUELOIS qui a bien voulu, malgré ses occupations, assurer la présidence active de notre Association et nous y associerons M. MALTERRE, président du Groupement des Industriels, auprès duquel nous avons toujours trouvé un appui sûr, M. GUTTON, directeur général des Grands Moulins de Corbeil, M. MAINFROY, directeur de la Société Darblay et Monsieur le Maire de Corbeil-Essonnes.

CORBEIL-ESSONNES, le 30 MARS 1957.

DAPM - 930W/43



NTRE d'AIDE AUX RÉFUGIÉS RUSSES EN FRANCE

SIEGE SOCIAL : 3. Rue François-Mouthon, 3

> Paris - 15' Tél. : VAUgirard 44-95

> > de 15 à 18h.

FOYER DES ENFANTS du Moulin de Senlis MONTGERON (S.-et-O.) Tél.: 625 à Montgeron Paris, le Mars

1955

RAPPORT SUR L'ACTIVITE DU FOYER DES ENFANTS

DU MOULIN-DE-SENLIS

En 1939, au début de la guerre, lorsque les centres d'évacuation étaient bondés, un groupe d'exilés russes décidé de prendre en charge les enfants qui avaient perdu famille et foyer.

Le Comité de cette ceuvre organisa pour ces enfants abandonnés ou séparés de leurs parents un centre d'acqueil à Villemoisson (Seine et Oise) dans deux maisons prêtées par une ceuvre de vieillards russes.

Depuis cette date les enfants ont changé. Des nouveaux sent arrivés. La porte est restée ouverte à tout enfant abandonné, malheureux ou orphelin, sans aucune distinction de nationalité ou de rece

Cette situation temporaire s'est prolongée et la nécessité de faire vivre et d'élever un nombre d'enfants toujours croissant a obligé ces dames d'organiser la vie administrative et financière de ce foyer. L'Oeuvre reposait entièrement sur la charité publique.

Mais les deux maisons étaient dans un tel état de vétusté que la commission de sécurité et d'incendie a donné l'ordre d'évacuer les enfants. Il devint urgnet de trouver des locaux plus importants et conformes aux lois de l'hygiène. Il fallait reloger tout ce petit monde.

Il était difficile de trouver une maison avec des moyens financiers minimes et le Comité fut obligé de placer un groupe d'enfants en attente à l'Assistance Publique et d'entasser les autres dans le local le plus salubre des deux.

L'Ocuvre, après avoir organisé ventes de charité, loteries, appels, a réussi à réunir un petit capital pour l'achat d'une maison. Elle trouva "Le Moulin de Senlis" à Montgeron (Seine & Cise) qui était à vendre quinse millions. La propriétaire ayant appris l'objet de cet achat et le but de l'Ocuvre ainsi que le montant de la somme réunie grace à la charité publique, le laissa pour cinq million.

Cette maison comprend trois bâtiments, deux hectares de terrains traversés par une rivière. Il y avait beaucoup de travaux à faire pour rendre ces locaux habitables à de jeunes enfants et se conformer aux exigences des lois sociales. Il fallut installer l'eau courante, douches, chauffage, fosses septiques etc. Ces travaux ne sont d'ailleurs pas complètement terminés, ni payés, faute de crédits suffisants.

Et pourtant, cette ceuvre qui se développe tous les jours aurait besoin d'une très grande aide. A l'heure actuelle elle abrite 70 enfants. Ce chiffre va être très rapidement dépassé, le foyer pouvant contenir une centaine d'enfants.

Les inondations de cet hiver ont rendu la situation financière encore plus tragique. En effet, les enfants ont été obligés d'être évacués et les dégâts considérables réparés aux prix de gros sacrifices.

Pendant Seize ans, grâce à la volonté des membres du Comité, désirant redonner à ces orphelins un sentiments de sécurité et une atmosphère de bonheur sans lesquels aucun développement n'est possible, l'Oeuvre a lutté et survécu presque sans aide officielle, dans des conditions matérielles difficiles et des finances précaires.

Malgré ces difficultés, l'objectif principal de l'Oeuvre fut toujours d'élever ces enfants, en les arrachant au désespoir, à la misère et au vice.

Seize années d'activité ent prouvé la validité et l'efficacité de l'oeuvre entreprise, puisque les enfants qui y ont été élevés ent trouvé leur place dans la vie et la gardent dignement.

La Présidente: L. Galganoff

Moulin de Senlis

DAPM - 2Fi118/116



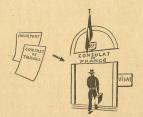
Pour les travailleurs étrangers, 1952

Archives communales déposées d'Avrainville-EDEPOT80 - 218



PREMIERE PARTIE

Vos conditions de séjour en France



CHAPITRE I

QUELLES SONT LES CONDITIONS DE SEJOUR DES ETRANGERS EN FRANCE?

La première des choses qu'il vous appartient de connaître est de savoir dans quelles conditions vous pouvez être admis à demeurer en France.

En effet, vous ne devez pas ignorer que votre passeport ou titre en tenant lieu, même revêtu d'un visa, pour les ressortissants des pays soumis à cette formalité, ne vous autorise pas à séjourner en territoire français; il vous faut une carte de séjour.

I. — Comment vous pouvez obtenir cette carte de séjour? Où vous adresser?

— Si vous êtes dans le département de la Seine : au Service des Etrangers de la Préfecture de Police, à Paris.

— Dans les autres départements : au Commissariat de la commune où vous habitez, ou, s'il n'y en pas, à la mairie.

PRIMA PARTE

Le condizione alle quali potrete risiedere in Francia



CAPITOLO I

QUALI SONO LE CONDIZIONI DI SOGGIORNO DEGLI STRANIERI IN FRANCIA

La prima cosa che dovete conoscere, è il sapere in quali condizioni vi è possibile rimanere in Francia.

Infatti non potete ignorare che il vostro passaporto (o il documento che ne tiene le veci) anche se munito del visto Francese richiesto agli stranieri provenienti dai Paesi sottopostita questa formalità, non vi autorizza a soggiornare in territorio francese e che per soggiornarvi avete bisogno di un altro documento francese che si chiama « carta di soggiorno ».

I. — Come potete ottenere questa carta di soggiorno? Dove presentarvi?

Se siete nella regione della Senna : Al servizio degli stranieri alla Prefettura di Polizia a Parigi.
 Nelle altre regioni : Al commissariato del Comune

dove abitate o se non ci fosse, al municipio.

À FAIRE

Groupe : Les émigrés dans la société française

Consigne: À l'aide des documents, vous rédigerez une synthèse qui montre :

- Que les immigrés sont surveillés par l'Etat.

- Que la présence d'étrangers sur le marché du travail français entraîne des tensions.
- Que les immigrés sont aussi l'objet de secours et de solidarité.

Direction des archives et du patrimoine mobilier de l'Essonne

Domaine départemental de Chamarande 38, rue du Commandant Amoux 91730 Chamarande 01 69 27 14 14

Service éducatif : Nathalie Noël, Catherine Sironi Atelier de l'image Lisbeth Porcher

FAIRE